

Le Manitoba travaille en étroite collaboration avec les organismes fédéraux et d'autres organismes provinciaux en vue de stimuler la vente des fourrures de qualité, en envoyant une collection de fourrures sauvages types aux principales foires européennes.

**Saskatchewan.**—Avant que la Saskatchewan adopte son programme de conservation et d'expansion de ses ressources en fourrures, il se faisait peu de choses dans la province pour contrôler le piégeage du castor et du rat musqué. Durant les saisons, les trappeurs levaient autant de peaux qu'ils pouvaient et l'année suivante, il fallait interdire le piégeage dans l'espoir d'un repeuplement naturel. Ce régime «d'abondance et de disette» eut un effet désastreux sur les ressources en fourrures et sur les moyens de subsistance des trappeurs. Peu de piégeurs avaient la concession exclusive d'une région définie et la plupart d'entre eux étaient incapables de s'établir dans les centres de façon permanente. Le braconnage se pratiquait couramment et il y avait peu de sécurité économique. Le castor s'est mis à décroître de façon constante après la Première Guerre mondiale, ce qui fut nuisible aux autres animaux à fourrure vivant dans le même habitat.

En 1944, le gouvernement de la Saskatchewan institua un comité pour l'étude des problèmes du piégeage et l'année suivante, le *South Saskatchewan Muskrat Trapping Program* était mis sur pied. Ce programme accordait aux particuliers la concession exclusive de zones déterminées avec privilège spécial aux propriétaires et aux occupants, et priorité aux Indiens et aux Métis, dans les terres de la Couronne. On limita la prise de rats musqués afin d'assurer le maintien des peuplements et il fut institué une commercialisation des peaux sous contrôle gouvernemental.

En 1946, un accord fédéral-provincial, fit de toutes les terres de la Couronne situées au nord du 53<sup>e</sup> parallèle un secteur appelé *Northern Fur Conservation Block*. D'autre part une somme de \$50,000 à dépenser au cours des dix années suivantes fut votée aux fins d'établir et gérer les régions de conservation, d'acheter l'équipement, de payer le personnel, de transplanter des castors vivants et de construire des barrages; le gouvernement fédéral a contribué pour 60 p. 100 des frais en cause et la province pour le reste. En outre, un comité consultatif en matière de fourrures, composé de représentants du ministère provincial des Ressources naturelles et de la Division fédérale des Affaires indiennes fut mis sur pied pour diriger le programme. L'organisation des régions de conservation fut laissée aux soins des trappeurs. Des conseils de cinq membres furent élus dans tous les districts, et les trappeurs indiens, métis et blancs ont eu égalité de privilèges, d'obligations et d'attributions. Des mesures de conservation et des règlements quant aux permis ont été instaurés. En 1962, le Conseil consultatif en matière de fourrures a mis sur pied un comité coordonnateur afin d'assurer de meilleures liaisons et une meilleure compréhension du programme.

Grâce au programme actuel de gestion des fourrures, la sécurité financière des trappeurs s'est améliorée; les populations d'animaux à fourrure ont augmenté, la restriction de la prise a assuré un rendement soutenu du piégeage; le braconnage a été éliminé en grande partie; le rétablissement des populations de castors ont produit des niveaux d'eau plus élevés et amélioré l'habitat du reste de la faune; les trappeurs indiens et les trappeurs blancs ont parts égales dans l'auto-direction des régions de piégeage et dans les pratiques et programmes de gestion des fourrures.

**Alberta.**—Patronnées par la Division de la pêche et de la faune du ministère provincial des Terres et Forêts, des rencontres de trappeurs ont eu lieu afin de les mettre au courant des méthodes de piégeage nouvelles ou perfectionnées et d'aider à résoudre certains problèmes. A la Division, le personnel biologique fait des études sur les animaux à fourrure, leurs mœurs, leur habitat, et les connaissances tirées de ces études sont transmises au trappeur. En outre, on distribue des brochures aux trappeurs, qui leur indiquent comment et où poser leurs pièges, comment écorcher les différents animaux à fourrure, et qui leur rappellent les règlements en vigueur. Le gouvernement de la province a présenté des peaux aux principales expositions de fourrures tenues au Canada et en Europe, pratique qui a intéressé davantage les acheteurs étrangers aux fourrures de l'Alberta.